



# C.F.A. des Métiers du Social et du Médico-social

## Région Paca

## Le G.I.A.P.A.T.S.

41, La Canebière – 13001 MARSEILLE  
Tél. : 04.91.90.51.99 – Fax. : 04.84.26.80.09  
[cfa.social@giapats.fr](mailto:cfa.social@giapats.fr)

## L'association : Le G.I.A.P.A.T.S.

**Le G.I.A.P.A.T.S. (Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social) est une association, loi de 1901 constituée en Avril 2000.**

Cette association est formée des personnes morales de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Travail Social (I.E.S.T.S.), de l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social (I.M.F.), de l'Institut Régional du Travail Social Paca et Corse (I.R.T.S.), fondateurs de l'association, et enfin de l'Institut Supérieur Marseille Cadenelle (I.S.M.C.) et de L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Social Croix-Rouge Française (I.R.F.S.S.).

Elle s'est donnée pour mission de :

- Promouvoir et développer la voie de l'apprentissage et la qualification dans les métiers du social et du médico-social
- Mobiliser et impliquer les employeurs dans l'évolution des métiers et la construction des formations aux métiers du social et du médico-social
- Faire connaître et intéresser les jeunes aux métiers du social et du médico-social et leur permettre d'être rémunérés pour réaliser leur projet (égalité des chances)
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes dans les branches professionnelles où les métiers du social et du médico-social s'exercent (branches professionnelles du social et du médico-social à but non lucratif, de l'économie sociale, de l'aide à domicile, des collectivités territoriales et publiques...)

Elle est l'organisme gestionnaire du **Centre de Formation des Apprentis des Métiers du Social Région Paca.**

## Ses partenaires

Le Conseil Régional Paca

La branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif et l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé : UNIFAF

Les Services Académiques de l'inspection de l'apprentissage (Education Nationale)

La Direction Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La Chambre de Commerce et d'Industrie

## Le Centre de Formation d'Apprentis des Métiers du Social - Région Paca

Le C.F.A. des Métiers du Social a passé convention (convention quinquennale) avec le Conseil Régional Paca.

Il est labellisé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (C.P.N.E.) de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale.

Il est sous contrôle pédagogique de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et des Services Académiques des Rectorats.

Le C.F.A. des Métiers du Social, comme d'autres C.F.A., est dit « hors les murs ».

Il s'appuie, pour développer son action, sur des instituts de formation dûment habilités par leurs administrations de contrôle. Par délégation, les instituts assurent la responsabilité pédagogique de la mise en œuvre des formations qui leur sont confiées, dans le cadre d'une convention passée avec le C.F.A.

Chaque institut de formation a une Unité de Formation par Apprentissage.

### Le C.F.A. des Métiers du Social assure :

**La gestion administrative et financière :** validation du contrat d'apprentissage, gestion des présences et des absences des apprentis en lien avec les Unités de Formation par Apprentissage des instituts de formation, élaboration du dossier avec les OPCA, mise en œuvre de l'ensemble des procédures financières et de suivi des effectifs...

**La coordination des acteurs :** il relie et est l'interlocuteur unique des différents partenaires du dispositif de l'apprentissage (Conseil Régional Paca, Chambre de Commerce et d'Industrie, DRJSCS, CPNE, OPCA, Rectorats, Instituts de formation, ...).

**Le développement de l'apprentissage :** le conseil d'administration arrête les formations et les instituts de formation qui feront l'objet d'une demande d'ouverture de formation auprès du Conseil Régional. Le C.F.A. aide au montage du dossier et en assure la présentation et le suivi.

**L'information et le conseil :** Il informe et conseille en priorité les apprentis et les employeurs sur la gestion des contrats d'apprentissage. Il diffuse de l'information et organise une veille sur le dispositif de l'apprentissage. Il développe la promotion des formations accessibles par la voie de l'apprentissage. Il participe à des forums métiers, colloques, revues. Il entretient des contacts avec les pôles emplois, missions locales, le CARIF espace compétences...

### Vos interlocuteurs :

**Pascale JACQUELIN**, Directrice

**Chantal ERNANDEZ**, Assistante à la direction

**Tel: 04.91.90.51.99**

## Les Unités de Formation par Apprentissage et les formations en apprentissage

Actuellement, quatre Unités de Formation par Apprentissage (U.F.A.) ayant conclu une convention avec le C.F.A. des Métiers du Social, dispensent les formations sur la région Paca :

- l'Institut d'Enseignement Supérieur du Travail Social (I.E.S.T.S.)
- l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social (I.M.F.)
- l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Paca Corse (I.R.F.S.S., site d'Ollioules)
- l'Institut Régional du Travail Social Paca et Corse (I.R.T.S.)
- l'Institut Supérieur Marseille Cadenelle (I.S.M.C.)

### Les formations proposées par la voie de l'apprentissage

- Educateur spécialisé
- Moniteur Educateur
- Educateur de Jeunes Enfants
- Assistant de Service Social
- Aide Médico-Psychologique
- Conseiller en Economie Sociale Familiale

L'offre de formation peut évoluer en fonction des besoins des employeurs du secteur social et médico-social.

### Les lieux de formation

Actuellement les formations se déroulent sur les départements du 13, 83, 84, 06 (Marseille, Nice, Ollioules, Avignon). Un des objectifs du C.F.A. des métiers du social est d'apporter une réponse aux besoins des employeurs et des apprentis au plus près de leur lieu de travail.

### Le coût de l'embauche d'un apprenti

Il comprend :

- le salaire de l'apprenti à la charge de l'employeur
- le coût de la formation

Deux cas de figure sont à distinguer :

- Dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif
- Hors branche

Des aides financières peuvent être données aux employeurs et aux apprentis

- Du Conseil Régional
- De la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif
- Des impôts

### Pour mieux vous informer et vous conseiller, vos contacts :

**Pascale JACQUELIN**, Directrice  
**Chantal ERNANDEZ**, Assistante à la direction, chargée du suivi administratif  
**Mathilde BICHAUD**, Comptable, chargée du suivi financier

**Tel: 04.91.90.51.99 - Fax: 04.84.26.80.09 - [cfa.social@giapats.fr](mailto:cfa.social@giapats.fr)**